

FICHE SIGNALÉTIQUE

conformément à la directive 2001/58/CE modifiée

FDS n° : F-60006

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit Encre aqueuse pour Xerox Rialto 900, Xerox Brenva HD Production Inkjet Press (Print Module)
N° de pièce 008R13198, 071E02030
 IMPIKA A0007312

Couleur Cyan

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Imprimante à jet d'encre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox
 Wezembekstraat, 5
 B1930 Zaventem
 Belgium

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Personne à contacter Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité
Téléphone +32 (2) 713 14 52 (Français)
 +32 (2) 713 14 53 (Nederlands)
Adresse de courriel ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent <https://safety sheets.business.xerox.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) Aucun requis

FDS n° : F-60006

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11



Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion

Conseils de prudence

Aucun requis
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

2.3 Autres dangers

Pas PBT selon REACH annexe XIII
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	No. CAS	No. CE	Classification SGH	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Eau	45-60	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
Glycérol	30-45	56-81-5	200-289-5	--	--	--
2-pyrrolidone	3-5	616-45-5	210-483-1	Eye Irrit 2 Repro Tox 1B	H319 H360	--
Pigment cyan	1-10	Propriétaire	Inscrit(e)	--	--	01-2119458771-32-0044
Triéthylène glycol, éther monobutylique	<1	143-22-6	205-592-6	Eye Dam. 1	H318	--
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	<0.05	2634-33-5	220-120-9	Acute Tox. 4 Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1	H302 H315 H318 H317 H400	--

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16

Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.
Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

4. PREMIERS SOINS

FDS n° : F-60006

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

4.1 Description des mesures pour les premiers secours

Conseils généraux	En cas de conditions graves ou persistantes, appeler un médecin ou des soins médicaux d'urgence.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Laver à l'eau chaude et au savon, Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste
Inhalation	Amener la victime à l'air libre, Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent
Ingestion	Ne pas ingérer, En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Toxicité aiguë	
Yeux	Éviter le contact avec les yeux, Peut causer une légère irritation
Peau	Éviter le contact avec la peau, Un contact prolongé avec la peau peut dessécher la peau et entraîner une dermatite
Inhalation	Aucun effet connu
Ingestion	Ne pas ingérer, Peut être nocif en cas d'ingestion
Effets chroniques	
Toxicité chronique	Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation
Symptômes principaux	Une exposition excessive peut provoquer: Irritation des yeux Irritation de la peau Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

4.3 Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes
-------------------------	-----------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone (CO ₂), Utilisez un agent extincteur approprié pour le type d'incendie à combattre
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun renseignement disponible

Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants
---	--

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

FDS n° : F-60006

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

Autres informations

Inflammabilité Ininflammable
Point d'éclair Ininflammable

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection personnelle

6.2 Précautions pour le protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité, Endiguer pour recueillir de gros déversements liquides
Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir la section 8
 Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle, Éviter le contact avec la peau et les yeux, S'assurer une ventilation adéquate, Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec soin

7.3 Types d'utilisation particuliers

Imprimante à jet d'encre

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

Nom chimique	ACGIH TLV	Union européenne
Pigment cyan	TWA: 1 mg/m ³	

FDS n° : F-60006

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux S'il y a un risque d'éclaboussures, porter ; Lunettes de sécurité
Protection des mains Gants de protection.
Protection de la peau et du corps Aucun dans des conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Opaque	Odeur	Faible
État physique	Liquide	Couleur	Cyan
pH	8 - 10		
Point d'éclair	Ininflammable		
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé		
Point/intervalle d'ébullition	>100 °C	/	>212 °F
Point de ramollissement	Non applicable		
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible		
Inflammabilité	Ininflammable		
Limites d'inflammabilité dans l'air	Aucun renseignement disponible		
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible		
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible		
Densité	Aucun renseignement disponible		
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau		
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible		
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible		
Température de décomposition	Non déterminé		
Viscosité	Aucun renseignement disponible		
Propriétés explosives	Non applicable		
Propriétés comburantes	Non applicable		
Particle characteristics	Non applicable		

FDS n° : F-60006

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

9.2 Autres informations

Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement
Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

10.4 Conditions à éviter

Agents oxydants forts, Températures extrêmes et lumière directe du soleil

10.5 Matières incompatibles

Métaux alcalins, Agents oxydants forts, Peroxydes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Irritation

Peut causer une irritation de la peau et des yeux

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycérol	12600 mg/kg (Rat)	10 g/kg (Rabbit)	570 mg/m ³ (Rat) 1 h
2-pyrrolidone	6500 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	80 ppm (Rat) 8 h
Pigment cyan	10000 mg/kg (Rat)		
Triéthylène glycol, éther monobutylique	5300 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	1020 mg/kg (Rat)		

Toxicité chronique

FDS n° : F-60006

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

Cancérogénicité Inclassable comme cancérogène pour l'humain**Autres effets toxiques****Sensibilisation** Devrait pas être un sensibilisateur
Effets mutagènes Non mutagène
Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion**Effets sur les organes cibles** Aucun connu**Risque d'aspiration** Aucun renseignement disponible**11.2 Informations sur d'autres dangers****Propriétés de perturbation endocrinienne** Aucun renseignement disponible**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles au niveau du produit

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme étant persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucun renseignement disponible

12.7 Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Considérations relatives à l'élimination****Méthode d'élimination des** Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts

FDS n° : F-60006

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

déchets

Éliminer conformément à la réglementation locale

Emballage contaminé

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

No d'élimination des déchets CED 08 03 13

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 No ONU/ID**

Non réglementé

14.2 Nom officiel d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

14.7 Transport en vrac en vertu de MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

16. AUTRES INFORMATIONS

FDS n° : F-60006

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

Date d'émission 2015-01-14
Date de révision 2020-04-07
Note de révision Le numéro de dessin a changé
Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion
H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

Conseils supplémentaires

Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume-Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Glycérol	STEL 30 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³		TWA 10 mg/m ³	AGW 200 mg/m ³	

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Glycérol	TWA 10 mg/m ³	SS-C** TWA 50 mg/m ³ STEL 100 mg/m ³			TWA 10 mg/m ³ Ceiling 15 mg/m ³
Pigment cyan			STEL 4 mg/m ³ STEL 0.4 mg/m ³ TWA 1 mg/m ³ TWA 0.1 mg/m ³	STEL 4mg/m ³	

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Glycérol	TWA 10 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³		TWA 10 mg/m ³	
Pigment cyan	TWA 0.1 mg/m ³				

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Glycérol	TWA 10 mg/m ³			TWA 20 mg/m ³	
Pigment cyan				TWA 0.02 mg/m ³	

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.